

Séance du 22 juin 2017

Nouvelles du Comité central

Jeanine Glarner

Spécialiste en communication, division Communication de la FMH

Déclaration «Sécurité de la médication aux interfaces» – La déclaration «Sécurité de la médication aux interfaces» élaborée par la fondation Sécurité des patients Suisse se base sur les expériences acquises lors du programme «progress! La sécurité de la médication aux interfaces» mené de 2014 à 2017 par Sécurité des patients Suisse dans le cadre de la stratégie qualité de la Confédération. Elle déclare notamment que la vérification systématique de la médication dans les hôpitaux est un standard nécessaire. Le Comité central valide la prise de position de la FMH sur cette déclaration.

Projet TARCO – Après les travaux intensifs rendus nécessaires par la deuxième intervention tarifaire du Conseil fédéral, les travaux du projet TARCO ont pu reprendre progressivement en juin. La deuxième phase de consultation interne à la FMH des chapitres pour lesquels la nomenclature est achevée a commencé le 31 mai 2017. La quatrième et dernière phase pour la nomenclature et les valeurs intrinsèques qualitatives se terminera le 4 octobre 2017.

Développement et exploitation de registres de santé – En 2016, l'ANQ, la FMH, H+, l'ASSM et unimedsuisse ont élaboré et publié des recommandations sur le développement et l'exploitation de registres de santé, car les registres disposant de données fiables gagnent en importance et sont de plus en plus nombreux dans le domaine de la santé. Il s'agit désormais d'encourager la mise en application de ces recommandations, qui visent à garantir et à améliorer la qualité des registres: les exploitants de registre sont invités à appliquer ces recommandations et à vérifier leur registre du point de vue de l'assurance-qualité. Le Comité central soutient cette démarche.

Ordonnance sur l'enregistrement des maladies oncologiques (OEMO): consultation – A l'avenir, les maladies oncologiques devront être enregistrées de manière complète et uniforme dans toute la Suisse. Dans sa prise de position, le Comité central demande entre autres remarques que le temps nécessaire pour informer les patients et pour annoncer les données aux registres cantonaux soit indemnisé de manière appropriée.

Groupe d'experts pour la prévention du cancer de l'intestin – La Stratégie nationale contre le cancer 2014–2017 a notamment pour objectif d'introduire des programmes de dépistage précoce du cancer de l'intestin proposant une assurance-qualité systématique. La Ligue suisse contre le cancer (LSC) et Swiss Cancer Screening (SCS) s'engagent pour une prévention et un dépistage du cancer de l'intestin en Suisse qui soient coordonnés et orientés qualité. La FMH soutiendra ces deux institutions en mettant à leur disposition les expériences acquises avec le projet de l'ASQM «Itinéraire clinique des patients atteints du cancer colorectal».

Curriculum Qualité – La création d'un cours de formation continue interprofessionnel sur le thème de la «Démarche qualité en médecine» doit permettre de combler une lacune dans l'offre actuelle. L'accent est mis sur la démarche qualité à proprement parler intégrant les thèmes suivants: mise en œuvre d'une amélioration permanente de la qualité au quotidien; identification d'un problème et mise sur pied d'un projet qualité; amélioration durable des processus d'exploitation; évaluation des risques concernant la sécurité des patients et mise en œuvre de mesures; amélioration de la participation du patient et de la qualité de la prise en charge médicale des patients. Le Comité central décide de mettre en œuvre ce projet.

Correspondance:

FMH
Jeanine Glarner
Elfenstrasse 18
CH-3000 Berne 15
Tél. 031 359 11 11
Fax 031 359 11 12
kommunikation[at]fmh.ch